

TOP REGIONAL DETECTION PACA

Article 1 : Sélection

1° Pour ce top détection 2014, les années de sélections sont :

- 2004 garçons
- 2004 filles
- 2005 garçons
- 2005 filles
- 2006 et + garçons
- 2006 et + filles

2° Mode de sélection :

Les qualifiés sont sélectionnés par les départements, le nombre de places par départements dépendra de la proratisation du nombre de participants de chaque Top détection départemental.

3° Nombre de sélectionnés :

24 qualifiés par année en garçons et 16 qualifiées en filles (12 qualifiés par semestre en garçons et 8 qualifiées par semestre).

Article 2 : Tableaux organisés

Les qualifiés par année sont répartis par tableau semestriel.

On appellera tableau A, le tableau de 1^{er} semestre et tableau B celui du 2^{ème} semestre.

12 tableaux seront organisés :

- 2004A garçons et 2004B garçons
- 2004A filles et 2004B filles
- 2005A garçons et 2005B garçons
- 2005A filles et 2005B filles
- 2006A garçons et 2006B garçons
- 2006A filles et 2006B garçons

En cas de faible participation, le juge arbitre pourra regrouper certains tableaux afin que les participants(es) puissent faire un minimum de matchs.

Article 3 : Date et lieu et horaires :

Le Top Régional de Détection aura lieu le dimanche 26 janvier 2014 à Istres.

La Salle sera ouverte à partir de 9h30, pointage 10h00 et début de compétition 10h30.

Article 4 : Tenue :

Les joueurs(ses) doivent revêtir une tenue sportive adaptée à ce type d'épreuve maillot, short ou jupette).

Article 5 : Arbitrage

Cette compétition est arbitrée par les joueurs(ses). L'absence lors d'un arbitrage pourra entraîner le forfait pour l'épreuve sportive.

Les balles ne sont pas fournies par l'organisation.

Article 6 : Capitanat

Le capitanat est **non** autorisé

Article 7 : Organisation de la compétition :

Dans chaque tableau A et B sera organisé de la manière suivante :

1° Un tour de poule : poules de 3 et 4 joueurs

2° 2 qualifiés par poule avec un classement intégral pour tous les joueurs

Les 3^{ème} et 4^{ème} de poule réalisent également un tableau de classement intégral

3° A l'issue des classements des tableaux A et B un classement par année devra être fait :

Vainqueur du tableau A contre 2^{ème} du tableau B

Vainqueur du tableau B contre 2^{ème} du tableau A

A l'issue de ces 2 rencontres un dernier match de classement sera effectué pour déterminer les places 1 à 4.

Pour les autres places de classement (5 à 24), il n'y aura qu'un seul match de classement

3^{ème} du tableau A contre 3^{ème} du tableau B (place 5^{ème}/6^{ème})

4^{ème} du tableau A contre 4^{ème} du tableau B (place 7^{ème}/8^{ème})

5^{ème} du tableau A contre 5^{ème} du tableau B etc...

Article 8 : récompenses :

Les 4 premiers de chaque année seront récompensés.

Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition.

Article 9 : Qualification :

Le Top régional est qualificatif pour le top de zone de détection qui aura lieu le 22 et 23 mars 2014 (lieu non encore défini)

Article 10 : litiges

Le juge arbitre de l'épreuve sera habilité avec le responsable de la compétition à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 11 : Confirmation de participation :

Les clubs devront obligatoirement faire parvenir la confirmation ou l'infirmité de participation au secrétariat de la Ligue par mail jusqu'au Lundi 20 janvier 2014 à 9h00.

A défaut de réponse dans le délai imparti, le joueur(se) sélectionné(e) sera considéré(e) comme non participant.

Article 12 : Amende :

Toute non réponse de participation et toute absence non excusée le jour de la compétition seront sanctionnées par une amende de 16 euros par joueur(se) manquant(e) ou ne répondant pas.